

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN



Environnement opérationnel

Contexte

La République islamique d'Iran accueille l'une des plus importantes et plus anciennes populations réfugiées du monde. Au mois de juin 2009, le Bureau des étrangers et de l'immigration (BAFIA) avait enregistré quelque 976 500 réfugiés, dont 933 500 Afghans et 43 000 Iraquiens. Le Gouvernement a reconnu d'emblée (prima facie) le statut de réfugié à quelque 4 200 Iraquiens et pour sa part, le HCR a enregistré une centaine de réfugiés et 1 900 demandeurs d'asile en vertu de son mandat. La plupart des personnes réfugiées dans le pays

résident dans des agglomérations, mais environ 3 pour cent d'entre elles vivent dans des zones d'installation.

Le nombre de réfugiés afghans enregistrés qui optent pour le rapatriement librement consenti a diminué au cours des trois dernières années en raison d'une conjonction de facteurs, dont des préoccupations suscitées par la situation sécuritaire en Afghanistan. Environ 70 pour cent des réfugiés afghans et iraquiens demeurant en République islamique d'Iran ont passé 20 à 30 ans dans le pays ; la moitié y sont nés et y ont fait leurs études. La population réfugiée est composée pour moitié de femmes et de filles.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran appelle la communauté internationale à accroître son appui au rapatriement

Chiffres prévisionnels

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JAN. 2010		DÉC. 2010 – JAN. 2011		DÉC. 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERSONNES ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERSONNES ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERSONNES ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Afghanistan	935 600	935 600	935 600	935 600	935 600	935 600
	Iraq	44 400	44 400	44 400	44 400	44 400	44 400
	Pays divers	80	80	80	80	80	80
Demandeurs d'asile	Afghanistan	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
	Pays divers	130	130	130	130	130	130
TOTAL		982 210	982 210	982 210	982 210	982 210	982 210

librement consenti et à augmenter ses investissements en Afghanistan pour faciliter la réintégration. Parallèlement, le Gouvernement a pris des mesures pour améliorer les conditions de vie des Afghans réfugiés dans le pays. La délivrance de permis de travail temporaires aux réfugiés afghans éligibles lors de l'opération de réenregistrement **Amayesh III**, menée en 2008, a été particulièrement importante à cet égard. Tous les réfugiés de sexe masculin âgés de 18 à 60 ans ont été invités à solliciter un permis, cette formalité étant facultative pour les jeunes filles et les femmes.

Dans le cadre de l'opération de réenregistrement **Amayesh IV**, organisée en 2009, le Gouvernement a exonéré les réfugiés enregistrés jugés vulnérables ou indigents des taxes municipales auxquelles les réfugiés urbains sont habituellement assujettis.

Des réfugiés afghans résidant dans la province du Khouzistan, qui a été interdite d'accès aux étrangers, n'ont pas tiré parti des possibilités qui leur étaient offertes en matière de transfert ou de rapatriement. Le BAFIA et le HCR ont donc publié, en juillet 2009, une déclaration indiquant à nouveau ces possibilités et autorisant les réfugiés enregistrés à prolonger leur séjour pendant un an, jusqu'en juillet 2010, à condition qu'ils acceptent de déménager avant l'expiration du délai. Les réfugiés sont autorisés à demeurer en République islamique d'Iran en conservant leur statut de réfugié s'ils déménagent dans des zones désignées à cet

effet. Une déclaration similaire a été publiée à l'intention de réfugiés afghans enregistrés vivant dans la province d'Hormozgan après que celle-ci ait été interdite aux étrangers en juillet 2009.

Les 80 000 réfugiés afghans précédemment enregistrés qui sont restés dans la province du Séistan-Balouchistan, en dépit des dates-limites successives qui leur ont été imparties pour déménager ou rentrer dans leur pays, reçoivent actuellement de nouveaux permis de séjour temporaires, délivrés par le BAFIA. Ils peuvent choisir de déménager dans une des régions désignées à cet effet en République islamique d'Iran ou opter pour un rapatriement librement consenti en Afghanistan.

En juillet 2009, le Président de la République islamique d'Iran a officiellement recommandé au ministère de l'Intérieur et au ministère de l'Éducation et de la Technologie d'accorder les mêmes conditions de scolarité à tous les enfants en âge d'aller à l'école, incluant les résidents étrangers en règle et les réfugiés enregistrés. Néanmoins, en dépit d'un environnement de protection généralement favorable, les conditions de vie des réfugiés afghans et irakiens devraient se dégrader, en raison de la forte inflation, de la hausse des prix et du chômage.

● *Besoins*

La République islamique d'Iran est signataire de la Convention de 1951 sur les réfugiés ; cependant, on ne dispose d'aucune

Cibles prioritaires en 2010

- Le nombre d'installations sanitaires adéquates augmente de 30 pour cent dans les zones d'installation de réfugiés.
- Quelque 2 200 personnes sont réinstallées.
- Environ 18 000 réfugiés enregistrés regagnent de leur plein gré l'Afghanistan et l'Iraq.
- Tous les réfugiés afghans et irakiens enregistrés et répondant aux critères requis (incluant les femmes) reçoivent des permis de travail temporaires.
- Des permis de séjour sont délivrés aux Irakiens (chaque année) et aux Afghans (tous les six mois) qui sont enregistrés comme réfugiés.
- Quelque 10 000 personnes sont formées à la gestion des communautés et à l'identification des problèmes et des besoins des réfugiés.
- Une dizaine de milliers de réfugiés enregistrés reçoivent des soins médicaux d'urgence ou salvateurs.
- Tous les réfugiés enregistrés peuvent bénéficier des services de santé publique.

information sur le nombre de demandeurs d'asile qui font l'objet d'une procédure de détermination du statut de réfugié dans le pays, ni de données sur les réfugiés récemment reconnus comme tels, les demandeurs d'asile, les mineurs non accompagnés ou séparés de leurs parents et les victimes de la traite qui sollicitent une protection internationale. En coopération



Classe de jeunes réfugiées irakiennes au camp de Jahrom, situé dans la province du Fars.

Présence du HCR en 2010

□ Nombre de bureaux	7
□ Effectifs totaux	124
International	13
National	109
JEA	2

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Ministère de l'Intérieur - Bureau des étrangers et de l'immigration (BAFIA)

Ministères de l'Éducation et de la Formation ; de l'Emploi ; de l'Assistance sociale ; de la Santé

Organisation pour l'alphabétisation

Organisation de formation technique et professionnelle

ONG :

Assistance International Stichting

Association pour la protection des enfants souffrant du cancer

Child Friendly Association

Iraqi Refugees Aid Council

Rebirth Charity Organization

Relief Committee for Destitute Afghan Refugee Families

Partenaires opérationnels

Autres :

Équipe des Nations Unies dans le pays

PAM

UNICEF

avec le BAFIA, des évaluations participatives ont été réalisées en 2009 avec le concours de réfugiés des deux sexes et de ministères dans les cinq régions de la République islamique d'Iran où le HCR travaille. Les évaluations ont fait apparaître trois besoins principaux : (i) des emplois, afin de faire face à l'augmentation du coût de la vie et de s'acquitter des taxes municipales et des charges d'entretien auxquelles sont respectivement assujettis les réfugiés urbains et les résidents des zones d'installation ; (ii) des soins médicaux adéquats en raison du coût croissant des traitements et du fait que les réfugiés sont exclus du système national d'assurance-maladie ; (iii) une éducation pour les enfants réfugiés et des cours d'alphabétisation pour les adultes.

| Objectifs principaux |

Procédures de protection équitables

- Œuvrer avec le Gouvernement au renforcement de la protection des réfugiés afghans et iraqiens enregistrés, ainsi que de l'environnement d'asile.

Besoins élémentaires et services essentiels

- Aider les ministères de la Santé et de l'Éducation à améliorer l'accès des réfugiés aux établissements médicaux et scolaires.

Solutions durables

- Appuyer le rapatriement librement consenti des réfugiés afghans et iraqiens enregistrés.

Relations extérieures

- Sensibiliser la communauté internationale à la situation de la population réfugiée de longue date en République islamique d'Iran.

| Stratégie et activités |

En 2010, le Haut Commissariat continuera à plaider pour le renouvellement des cartes de séjour de réfugiés ainsi que des permis de travail temporaires afin d'assurer des conditions de séjour plus prévisibles et plus viables aux réfugiés enregistrés en République islamique d'Iran, jusqu'à ce que ceux-ci puissent regagner leur pays d'origine. Le HCR se consacrera au renforcement des moyens d'existence des réfugiés, moyennant des formations professionnelles qui leur permettront d'acquérir les qualifications nécessaires pour exercer un emploi rémunéré. Il cherchera également, en coopération avec les ministères de la Santé et de l'Éducation, à faciliter l'accès des réfugiés urbains enregistrés à l'éducation, aux soins de santé primaires et à l'assistance médicale d'urgence.

Le Haut Commissariat interviendra auprès des associations et des syndicats d'employeurs, en insistant sur la nécessité de délivrer des contrats aux réfugiés enregistrés titulaires de permis de travail temporaires. Il

augmentera également les services d'aide juridique proposés à titre gratuit aux réfugiés enregistrés et se donnera les moyens de toucher davantage de réfugiés, en désignant, au sein de la communauté réfugiée, des coordonnateurs qui assureront la liaison entre les réfugiés et les avocats recrutés par le HCR.

L'Organisation fera campagne pour que des permis de travail temporaires soient délivrés aux réfugiés afghans enregistrés qui répondent aux critères requis et appellera le BAFIA à accorder des dérogations aux réfugiés indigents leur permettant d'obtenir le renouvellement de leur carte d'identité et de leur permis de travail. Elle cherchera à s'assurer que les réfugiés afghans enregistrés regagnent bien leur pays de leur plein gré et facilitera, au cas par cas, le rapatriement librement consenti des réfugiés iraqiens.

En coopération avec les autorités iraniennes, le HCR cherchera à officialiser le statut des réfugiés iraqiens reconnus d'emblée comme tels et enregistrés par ses soins. Le Haut Commissariat donnera également suite aux conclusions de la table ronde sur l'apatridie, organisée en 2009 au sujet des réfugiés kurdes feili ; il plaidera pour qu'une solution soit offerte aux groupes de réfugiés kurdes feili et khavari, qui se disent apatrides.

L'Organisation appellera également à plus de transparence dans les procédures de détermination du statut de réfugié et mettra ses compétences dans ce domaine à disposition pour promouvoir les normes internationales et former les services de police des frontières. En outre, elle recommandera d'offrir des solutions durables aux réfugiés ouzbeks restants, qui sont tolérés par les autorités iraniennes sous réserve de leur réinstallation ultérieure.

• Contraintes et hypothèses

Les conditions de sécurité et la situation économique demeureront difficiles en Afghanistan et la plupart des réfugiés afghans enregistrés en République islamique d'Iran s'abstiendront de regagner leur pays. Bien qu'ils aient reçu des permis de travail temporaires, les réfugiés auront des difficultés à trouver du travail auprès d'employeurs iraniens, notamment parce que la demande d'emplois au sein de la population locale est forte. Le renouvellement des cartes de réfugiés et des permis de travail temporaires continuera de coûter cher. La situation générale incitera peut-être les réfugiés Afghans à se joindre à des mouvements irréguliers en direction de pays tiers, en particulier de la Turquie.

La sécurité devrait s'améliorer en Iraq. Les autorités iraniennes continueront à renouveler les cartes d'identité des réfugiés iraqiens enregistrés jusqu'à ce que la

situation soit propice à leur retour dans leur pays d'origine.

Il est peu probable que le HCR ait accès à des informations précises sur les procédures nationales de détermination du statut de réfugié. Avec le soutien des autorités de la République islamique d'Iran, les pays de réinstallation augmenteront leurs quotas, afin d'assurer une protection et d'offrir une solution durable.

En mai 2009, le BAFIA a organisé une conférence à l'intention d'ONG internationales ; au titre du suivi, une mission d'évaluation a été entreprise et se poursuit actuellement. Celle-ci devrait créer de nouvelles opportunités de coopération et de partenariat, au bénéfice des réfugiés.

Organisation et mise en œuvre

Coordination

Le Gouvernement joue le rôle principal dans la protection et l'assistance en faveur des réfugiés afghans, en allouant des ressources pour subventionner des services publics portant sur la distribution de l'eau, l'assainissement, la santé, l'éducation, le combustible, le gaz, l'électricité et les denrées alimentaires de base. Les autorités ont également contribué à la prise en charge des frais administratifs de gestion des camps.

Le HCR coopère avec le PAM dans le cadre du Programme d'aide alimentaire exécuté dans les zones d'installation de réfugiés. En 2010, le PAM fournira également une aide alimentaire aux réfugiés vulnérables qui vivent hors de ces zones.

Le BAFIA est le principal homologue opérationnel du HCR, lequel se propose

néanmoins d'élargir ses partenariats avec l'organisme national d'aide sociale (behzisti), les organisations caritatives et les orphelinats. Le Haut Commissariat cherchera également à coopérer étroitement avec les ministères de la Santé et de l'Éducation dans le cadre d'initiatives menées dans leurs domaines de compétence respectifs. Les ONG locales bénéficieront d'un appui pour venir en aide aux réfugiés. En 2010, les possibilités de réinstallation seront renforcées au moyen d'un mécanisme d'orientation incluant le BAFIA, Behzisti, d'autres organismes gouvernementaux et des ONG. Le HCR collaborera également avec le ministère du Travail sur des questions en rapport avec l'emploi des réfugiés.

Informations financières

En 2009, les besoins financiers ont été augmentés afin de compenser la réduction du budget opérationnel opérée en raison du mouvement de rapatriement prévu en Afghanistan en 2004-2005. Cependant, comme le rythme des rapatriements s'est ralenti, la population réfugiée est demeurée stable. En 2010-2011, le HCR intensifiera ses efforts dans le secteur des infrastructures des zones d'installation de réfugiés et continuera à soutenir les ministères de l'Éducation et de la Santé afin d'améliorer les prestations offertes aux réfugiés.

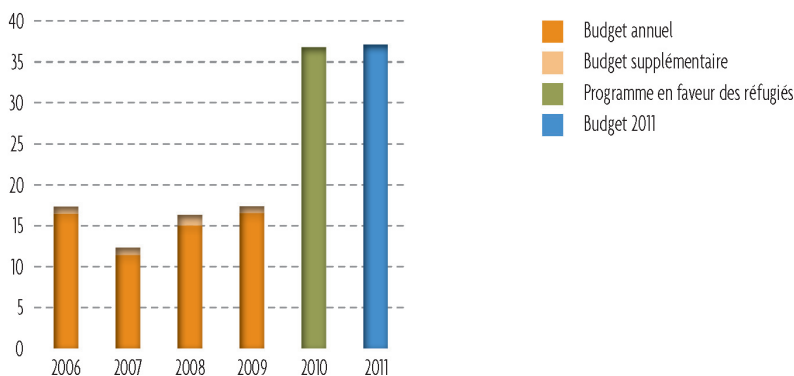
En raison de l'évolution de la situation socio-économique (inflation élevée et chômage en hausse) et de la suppression prévue des subventions publiques, les besoins financiers du HCR seront plus importants en 2010-2011.

Conséquences d'une insuffisance de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

- Il sera impossible d'améliorer comme prévu les infrastructures des zones d'installation des réfugiés, d'augmenter le nombre d'auxiliaires médicaux et d'enseignants, d'identifier des possibilités d'emploi et de construire des routes ainsi que des systèmes de traitement des eaux usées dans les régions qui accueillent des réfugiés.
- L'accès des réfugiés à des soins de santé primaires, secondaires et tertiaires à prix abordable sera restreint.
- Le HCR n'offrira pas d'aide pour améliorer les salles de classe, ni de subventions pour financer le salaire des enseignants ou l'achat de supports pédagogiques dans les zones qui accueillent un grand nombre de réfugiés.
- Vingt mille réfugiés afghans résidant dans les provinces du Hormozgan et du Khouzistan ne recevront pas d'aide pour assurer leur transport pendant leur déménagement, ce qui aura peut-être une incidence sur les négociations au sujet des solutions durables possibles pour 80 000 autres réfugiés précédemment enregistrés.
- Il ne sera pas possible d'assurer des formations techniques ni de fournir une aide à la création d'entreprise ; les réfugiés auront donc plus de difficultés à améliorer leurs moyens de subsistance et à conquérir leur autonomie.

Budget pour l'Iran en 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



Budget 2010 pour l'Iran (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1
Environnement de protection favorable	
Cadre juridique national	635 363
Politiques de migrations nationales et régionales	256 377
Prévention de l'apatridie	82 108
Politiques de développement national	58 229
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	43 876
Accès au territoire	21 666
Non-refoulement	25 666
Protection de l'environnement	53 229
Gestion des urgences	102 105
Sous-total	1 278 619
Procédures de protection équitables	
Enregistrement et établissement de profils	1 856 704
Accès aux procédures d'asile	120 168
Détermination de statut juste et efficace	120 168
Documents individuels	411 181
Documents d'état civil	280 624
Sous-total	2 788 845
Protection contre la violence et l'exploitation	
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	312 445
Protection des enfants	779 859
Liberté de mouvement	131 834
Détention non arbitraire	235 145
Accès aux solutions juridiques	583 791
Sous-total	2 043 074
Besoins élémentaires et services essentiels	
Nutrition	215 585
Abris et autres infrastructures	2 595 123
Articles ménagers et d'hygiène de base	663 051
Soins de santé primaire	8 127 830
VIH et sida	365 229
Éducation	6 459 161
Services d'assainissement	434 477
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	940 512
Sous-total	19 800 968
Autogestion et participation communautaires	
Évaluation participative et mobilisation communautaire	367 680
Autogestion de la communauté et représentation équitable	637 199
Gestion et coordination des camps	315 064
Autosuffisance et moyens d'existence	3 032 879
Sous-total	4 352 822
Solutions durables	
Retour volontaire	2 936 080
Réinstallation	761 213
Sous-total	3 697 293
Relations extérieures	
Relations avec les donateurs	74 098
Mobilisation des ressources	72 780
Partenariats	80 287
Information	138 876
Sous-total	366 041
Logistique et appui aux opérations	
Chaîne d'approvisionnement et logistique	963 254
Gestion de programme, coordination et appui	1 535 648
Sous-total	2 498 902
Total	36 826 564
2001 Budget	37 200 000
Budget 2009 révisé	
Budget annuel	16 587 696
Budget supplémentaire	790 000
TOTAL	17 377 696